Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

Année 2011

Décembre

N° 48

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Villedieu	1
Wikimanche	1
Le Mesnil-Garnier	2
Cérences	2-3
Brèves	4

Sommaire :

- La restauration des quatre lavoirs sélectionnés est une opération extrêmement intéressante qui nécessite beaucoup d'humilité pour ne pas tomber dans les clichés si fréquents. Nous sommes heureux d'être désormais conviés aux réunions de chantier.
- L'assemblée générale aura lieu le vendredi 9 décembre 2011. Les deux années d'exercice y seront présentées.
- Nous avons participé à une 1ère formation Wikimanche au siège du syndicat « Manche numérique ». Nous allons compléter par d'autres séances.
- Le bilan de la randonnée des trois communautés est bon malgré le temps.
- Suite et fin de l'article consacré au franchissement de la Sienne au pont de Lépiney à Cérences. Certains seront persuadés qu'il y a des fautes, mais le texte est restitué selon ce qu'il est.
- Quelques brèves permettront un complément d'informations sur nos activités.

Souscrivez en faveur de la restauration de quatre lavoirs à villedieu

Nous n'avions pas eu le chance d'être invités jusqu'à présent et il a fallu une réunion de mise au point avec le directeur général des services pour caler tout cela. L'essentiel étant les choses se mettent en place et nous avons pu participer à la réunion de chantier du mercredi 2 novembre 2011 sous la direction de messieurs Letourneux architecte et Michel Botte directeur des services techniques de la ville. Y participaient également, monsieur Marc Hervy pour les travaux de maçonnerie, Lebeurrier Guy pour la menuiserie-charpente. Un jeune, Benjamin Lefèvre, a été embauché. Quelques travaux de maçonnerie seront revus à la demande de l'architecte des bâtiments de France et du patrimoine, monsieur Jean-Michel Germaine. Les prochains jours vont être consacrés aux travaux de démolition indispensable des charpentes pour assurer une meilleure lisibilité du chantier des quatre lavoirs. Le choix de pierres destinées a servir de sabots aux poteaux de charpente est prévu auprès de monsieur Jean-Yves Mariau à Reffuveille. La démolition du transformateur EDF entreprise depuis quelques mois, des travaux de maçonnerie sur les berges. Des investigations dans le lit de la rivière, afin d'en retirer les pierres emportées par le fleuve ont permis de récupérer des pierres. D'importants travaux du réseau assainissement démarrent. Le forage au travers des jardins, selon les dernières nouvelles a eut lieu avec succès. D'autres investigations ont été menées sur la rive opposée de la Sienne avec la reconstruction des berges effondrées. Petit à petit ça prend tournure et les habitants de la ville vont pouvoir redécouvrir ces lavoirs si discrets. C'est tout un quartier qui évolue et qui se transforme. Cette évolution accroît et confirme tout l'intérêt qu'il y avait de sensibiliser les propriétaires des quatre lavoirs et la municipalité. L'investissement, nous en sommes persuadés, n'aura que des avantages à terme. Mais il faut être vigilants afin que ces travaux se fassent avec le bon sens requis et la préservation du patrimoine, tout est question de justesse et d'effacement. Un jeu subtil entre les architectes, les entreprises et les agents de la ville se met en place, et chacun comprend le bien-fondé de certaines réactions, même si ce n'est pas évident au début. Les résultats seront à la hauteur des exigences tatillonnes. Et on n'arrête pas de découvrir d'autres vestiges de cette longue histoire entretenue entre les habitants et le fleuve.

Bilan des randonnées des trois communautés au Mesnil-Garnier

Pas de surprise notable, la météo nous avait conditionné. Il y a tout de même eu 110 randonneurs dans les différentes pratiques et 95 repas ont été servis. Jean-Claude Bossard et Liliane avaient pris toutes les précautions utiles permettant ainsi de gérer au mieux cette situation. Je remarque qu'il faut faire quelque chose au niveau des randonnées bâtées (ânes) et attelées pour attirer les familles et les enfants (il n'y avait personne cette année). Il n'y avait pas de vététistes au traditionnel départ de Villedieu. Gilles Heslouin qui s'est investi depuis le début nous avait informé du désir de raccrocher. Nous le remercions pour ce qu'il a fait au cours de ces années. Ceux au départ habituel du Chefresne nous ont manqué cette année comme les quelques cyclotouristes sous la conduite de Lucienne Violet. Stéphane Villaespesa, pour la deuxième année consécutive a grillé et Annie, son épouse, a apporté son concours au repas. Nous avons été aidés par quelques bénévoles du Mesnil-Garnier sous la conduite de madame Sylvie Lemoine, une aide fort précieuse et efficace. La réception organisée par Marie-Thérèse Cueff et Edgard Leblanc a été de ce fait plus calme. Les recettes se sont élevées à 1072€ et les dépenses à 402, 79€. Le bénéfice sera utilisé pour répondre à nos engagements. Le menu est désormais calé et plaît bien. Les achats contribuent à la vitalité locale. La découverte du patrimoine local a eu du succès. Il faut reconnaître que les amateurs ont apprécié la présentation de Jean-Claude Bisson qui me remplaçait cette année. Les chefs de groupe ont, comme à l'accoutumée, remplit leur rôle avec sérieux: Gérard Mondin au départ de Gavray, en remplacement de Jean-Claude Sonnet, Jean-Marie François au départ de Percy, Jean Yvon au départ de Villedieu, Colette Mondin au départ de Champrépus, en effet les bénévoles de l'association locale « rando environnement de Champrépus participent à ce rendez-vous. Jean-Claude Hervieu fut égal à lui-même avec les chevaux, René tapin et son épouse, la première participation de Vivi'ane, Serge Leneveu et Eric Lemaitre pour leur première participation attelée. Pour conclure, un grand merci à celles et ceux qui se sont investis cette année et rendez-vous est pris pour un lieu inconnu pour le moment dans le canton de Percy, puisque que sera notre prochaine étape 2012 !

Photo Jacqueline Jacquin

Le franchissement de la Sienne à Cérences

La Sienne serpente sur le territoire de la commune qu'elle traverse. Deux grands axes la traverse, la route de Granville à Caen et la route d'Avranches à Coutances. La liasse conservée aux archives départementales du Calvados sous la cote « C4011 » révèle l'adjudication d'un autre pont, celui de Lépiney à Cérences. Les documents intégralement transcris contribuent à une meilleure connaissance de l'établissement des devis, de l'organisation de l'adjudication et des formalités à accomplir. Suite de l'article commencé au n° 46 « Comme le pavé du pont se trouvera beaucoup plus haut que le niveau du chemin du costé de Cerance, il y sera fait une avenue en rempe qui aura la même pente du pavé, faitte avec les terres qui proviendront de l'excavation des fondations du pont et du creusement du nouveau cours de la riviere, dressées et battues entre deux murs de maconnerie qui seront faits pour les soustenir terminés suivant la meme pente ayant deux pieds depaisseur au sommet et deux et demi sur la retraitte construits en prolongation et sur lalignement des murs depuis des aisles du pont pour que cette avenue aye trente trois pieds de largeur de l'extérieur d'un mur a l'autre, et pour la rendre meilleure il y sera fait sur toutte sa longueur une chaussée de trois toises de largeur en moislon et cailloutis mesnée en dos d'hasne avec touttes les conditions de celles que le Roy fait faire ailleurs, qui ira joindre l'ancienne chaussée qui vient de Cerence. Pour faire l'avenue qui vient de Coutances on sera obligé de traverser le cours de la riviere a peu près dans l'endroit ou estoit l'ancien pont, et pour cet effet on y plantera deux rangées de pilots de bois de chesne a trente trois pieds de distance l'une de l'autre de dehors en dehors, et ces pilots qui auront six a sept pouces de diamettre seront enfoncés au reffus du mouton espacés tant plain que vuide et liés ensemble par une ventriere attachée sur chaque pilot par un cloud de six pouces de longueur et gros a proportion et les testes de ces pillots seront sicées en aprochant le pont suivant la pente de la rempe, et arrazées a la hauteur des terres et iront lesdits pillots

joindre les murs des rempe qui seront faits en prolongation des aisles du pont jusqu'au bord de la riviere. Lentre deux de ces murs et rangs de pilots sera rempli des terres provenant du nouveau cours, et pour que leur poussée ne les escartes on les fortiffiera en dehors par une berme faitte avec la meme terre, qui venant a herber rendra cet ouvrage fort solide. Cette digue ou avenue sera eslevée aussi haut que le chemin de Coutances qui avoisine la riviere de maniere que le dessus soi au moins trois pieds plus haut que l'eau des plus grands debordements. Et sera le dessus de cette digue terminée comme l'autre avenüe par une chaussée en moislon et cailloutis de trois toises de largeur. Comme le niveau du radier du pont dois regler le fonds du nouveau cours, il sera mis a une profondeur moyenne entre deux points pris au dessus et au dessous du fonds de la riviere. Les bords de cet approffondissement ou nouveau cours seront coupés a pied sur pied de talud pour que les terres se soustiennent mieux, et touttes celles quon en tirera seront employées, en premier lieu, aux avenües et digue cy dessus et le surplus jetté dans l'ancien cours de la riviere le long de la digue pour sa garantie. Et sur les bords du nouveau cours en forme de digues, rangées a sis pieds des bords pour que la riviere dans ses debordements ne les rentraine dans son lict. L'entrepreneur acceptant les conditions cy dessus sera obligé de fournir a ses frais pour l'entiere perfection de son travail, tous les mattereaux necessaires sans aucune exception, paines d'ouvriers, voittures, dedommagement des proprietaires tant pour le terrain d'ou il tirera sa pierre et sable, que pour celuy qu'on doit occuper pour placer le pont et creuser le nouveau cours. Lesquels dedommagements se feront suivant la valleur des fonds, aux termes de l'arrest du Conseil du 22e juin 1706. Sera pareillement obligé de faire place nette par tout aux environs du pont pour que le chemin et la riviere se trouvent entierement libres et rendra son ouvrage fait et parfait a la fin de...Sans pouvoir prestendre autre chose que le prix de son adjudication dont il sera payé dun tiers en commencant l'ouvrage, l'autre tiers lors que ledit ouvrage sera un peu plus d'a moitié fait, et le dernier lors quil sera entierement fini, vu, visité et recu ; donnera bonne et suffisante caution a la maniere acoustumée tant pour la seurreté des deniers de sa Majesté que pour la garentie de son travail, dont il repondra et entretiendra un an a compter du jour de sa reception. Fait a Caën le 25 fevrier 1718. Morel.

Mention dans le haut gauche du devis « donné une avdce de 3000 livres le 16 may 1720.

Assemblée générale

Elle aura lieu le vendredi 9 décembre à 20h30 à la communauté de communes de Gavray (route de Saint-Denis-le-Gast, appelée rue de la poterie, au n° 38). Deux bilans au cours de ces assemblées générales ordinaires seront proposés, ceux de 2010 et 2011. C'est une réponse exceptionnelle à une situation particulière. Elles se dérouleront selon les dispositions fixées: bilan moral, bilan financier, élections du tiers-sortant, programme 2012. Les documents arriveront d'ici quelques jours. Il y a une difficulté, non résolue pour le moment, celle de la reproduction des journaux édités par l'association destinée aux adhérents qui ne sont pas détenteurs d'Internet. N'hésitez pas à nous faire remonter vos suggestions, vos questions, votre candidature aussi.

Wikimanche

L'association « Manche numérique » nous a proposé dans le cadre d'un début de partenariat entre nos deux associations, une 1ère séance de formation à Saint-Lô le lundi 3 octobre dernier, sur le contenu de son site Wikimanche et sur la géolocalisation. Une grande partie du travail fait sur le patrimoine du canton de Villedieu a intégré, en accord avec le projet de la Communauté de communes de Villedieu, le contenu du site « Wikimanche » qui est une encyclopédie participative. Les utilisateurs d'Internet ou de portables smartphones et autres pourront bénéficier d'une documentation disponible sur site au moyen de la géolocalisation . Marie-Thérèse Cueff, Colette Mondin et moi-même avons profité des compétences de monsieur Lesaulnier notre formateur. Le contenu concernant la foire Saint-Luc de Gavray a été intégré à la demande de Jacky Bidot, vice-président de la CDC de Gavray.

Association de sauvegarde
et de valorisation
du patrimoine
en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

FEDERATION PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

FONDATION DU PATRIMOINE

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE
Sites et Monuments

FDMF
www.fdmf.fr

Des brèves...

Les rencontres généalogiques organisées par le « CG 50 » (cercle généalogique de la Manche) ont eu lieu le samedi 1er et dimanche 2 octobre 2011 de 10h à 18h à la salle des fêtes de Villedieu-les-Poêles, place des Costils. L'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne y a tenu un stand grâce à l'investissement d'Edgar Leblanc et Marie-Thérèse Cueff. Nous remercions madame Annick Perrot, présidente, et à l'ensemble des organisateurs d'avoir pensé à nous.

SRA (service régional de l'archéologie de Basse-Normandie): une campagne de fouilles est entreprise à l'abbaye de Hambye. Les fouilles révèlent une occupation du site plus complexe qu'imaginée jusqu'alors.

GRAC (groupe de recherches archéologiques du Cotentin): Le groupe sensibilisé aux croix de fonte par Francine Aguiton, va entreprendre des inventaires des cimetières du canton de Beaumont-Hague. Nous les accompagnerons dans la méthode.

SPPEF (société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France): un nouveau président en la personne de monsieur Alexandre Gady vient d'être élu à la tête d'une des plus anciennes associations de France dont le combat en faveur d'une belle France n'est plus à démontrer.

Les temples du Chefresne ont fait l'objet d'une brève dans la revue nationale « Sites et monuments » n° 215 à cause du projet de passage de la THT dans la zone protégée. Le pays d'art et d'histoire du Coutançais est aussi concerné avec les éoliennes visibles dans le paysage de la cathédrale. Nous tenons les deux articles à la disposition de ceux que ça intéresse.

Jean-Claude Bisson, membre du conseil d'administration de l'association, a reçu la médaille du tourisme le samedi 17 septembre dernier, jour de l'inauguration de la place Elisabeth Beck à Hambye. Nous le félicitons chaleureusement.

Une interview a été enregistrée par Sophie Legallet pour Radios Chrétiennes Française sur les cimetières sous le titre « autour de la Toussaint ». Le lien « podcast.rcf/emission/121586/211905 ». Une autre émission a été donnée en direct sur les ondes de « Tendance-Ouest » à Saint-Lô. Plusieurs articles de presse ont été publiés dans différents périodiques.

J'ai participé à un colloque organisé conjointement par les associations patrimoine Rhônalpin et SPPEF (groupe de travail sur les cimetières auquel nous appartenons) qui s'est tenu à Lyon sur le thème des cimetières. Le val de Sienne et le département de la Manche ont été présenté à un public de spécialistes et de passionnés.

Plusieurs rendez-vous « cimetières » sont pris notamment à Pont-Farcy, Saint-Vigor-des-Monts, Fleury, Percy. D'autres seront fixés, notamment à Sept-Frères, Saint-Sever. Nous nous rapprochons de l'AVPPS (association pour la valorisation du patrimoine en pays Séverin) et de l'association pour la sauvegarde du patrimoine funéraire du Calvados. L'idée d'investissement à l'échelle de la région pourrait être la plus pertinente. Nous y travaillons.

Une malfaçon est à déplorer au niveau du sol de chaux et de chanvre du petit temple. Espérons que les assurances respectives des architectes et de l'entreprise de maçonnerie trouveront un compromis au bénéfice du bâtiment et que le mobilier puisse trouver sa place définitive.

Textes et images de Jacky Brionne